



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

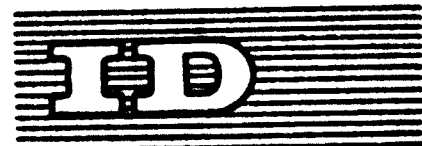
CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org



DO2481



Distr.
LIMITÉE

ID/WG.53/9
21 mai 1970

Original: FRANÇAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Stage de formation sur les services de vulgarisation
pour la petite industrie dans la sous-région
de l'Afrique occidentale

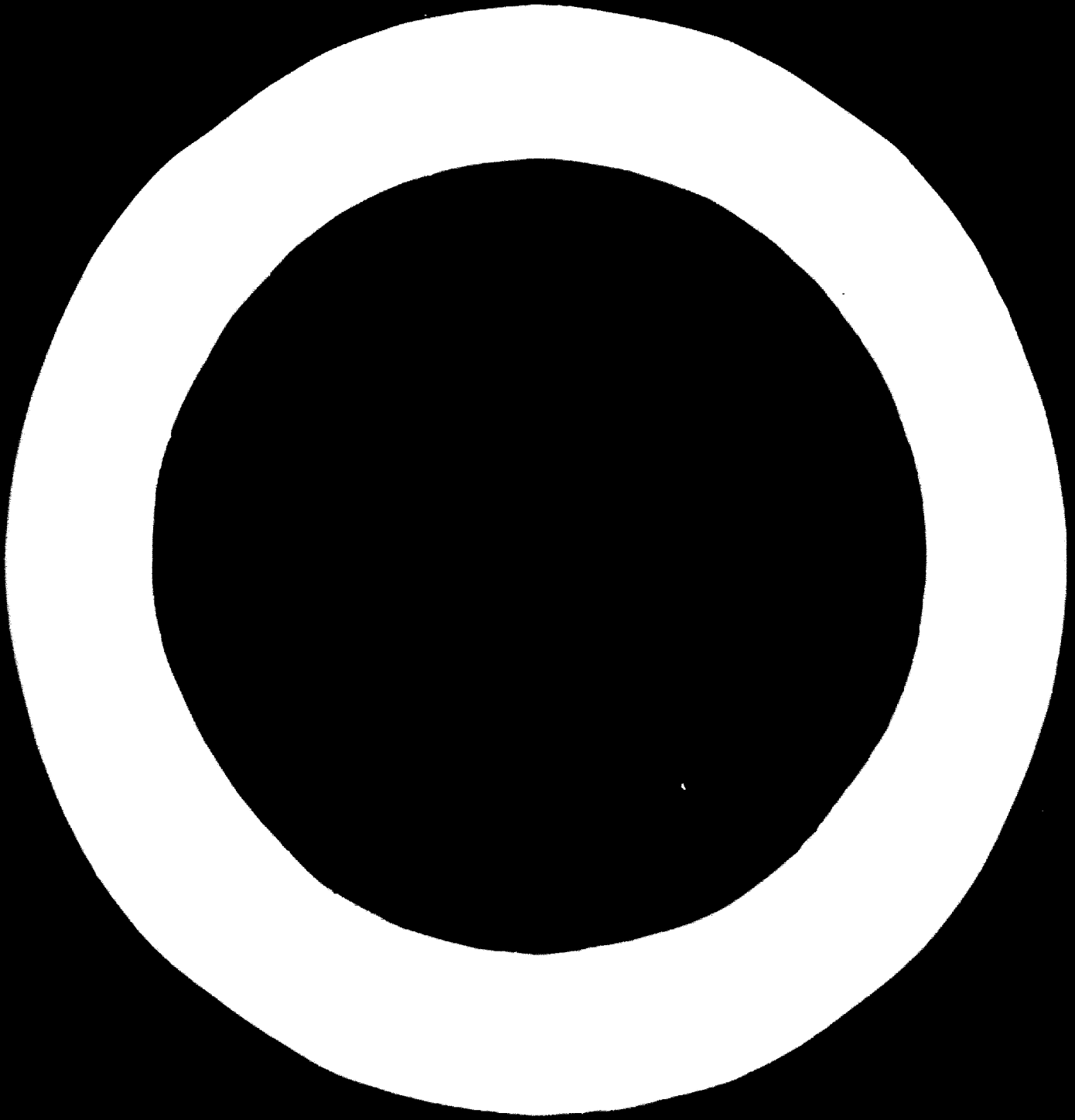
Dakar, Sénégal, 25 mai - 4 juin 1970

ACTIONS DU GOUVERNEMENT TOGOLAIS
POUR LA PROMOTION DE LA PETITE INDUSTRIE^{1/}

par J. K. Hadzi
Direction de l'Industrie
Ministère du Commerce, de
l'Industrie & du Tourisme

^{1/} Les opinions exprimées dans le présent document sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement les vues du Secrétariat de l'ONUDI.

We regret that some of the pages in the microfiche copy of this report may not be up to the proper legibility standards, even though the best possible copy was used for preparing the master fiche.



INTRODUCTION

L'industrialisation apparaît comme un des moyens qui brisent définitivement le cercle vicieux du sous-développement des pays à faible revenu et qui aboutira à une élévation rapide du niveau de vie des masses.

Le gouvernement togolais définissant une politique dans ce sens, a pris des mesures pour stimuler l'industrialisation en vue de valoriser les produits locaux et de substituer aux produits d'importation ceux qui pourraient être fabriqués sur place.

Reconnaissant que cette industrialisation est liée étroitement à l'investissement d'énormes capitaux et à l'emploi de techniciens que seuls les pays industrialisés peuvent fournir et que le caractère assisté d'une économie ne peut être cependant que provisoire. Une épargne locale serait indispensable pour poursuivre le développement du secteur primaire et secondaire afin d'assurer l'indépendance économique qui, l'indépendance politique acquise, devient un objectif principal.

Pour atteindre un tel objectif et créer un esprit industriel national, les pouvoirs publics ont projeté le développement de la petite industrie simultanément avec des grands ensembles industriels sans toutefois ignorer les problèmes posés aux petites industries et les conditions favorables qui doivent être les moteurs de leur promotion.

Ce document nous permet d'avoir une vision des petites industries au Togo et des actions de promotions envisagées par le Gouvernement.

I - CONDITIONS ET CARACTERISTIQUES DES PETITES INDUSTRIES AU TOGO

A. Photographie globale et rapide de la situation des petites Industries

1°- Rappel des éléments statistiques connus

Il n'existe pas encore au Togo de statistique officielle sur la petite industrie. D'après nos estimations récentes, dans la ville de Lomé, il y aurait 133 industries classées dans les branches d'activités suivantes :

BRANCHES D'ACTIVITES	NOMBRE D'INDUSTRIES (Togolaise)	NOMBRE D'INDUSTRIES (Etrangères)
3112- Glace	2	
3114- Froid	4	1
3117- Boulangerie	1	4
3134- Boissons gazeuses	1	2
3211- Egrenage de coton	-	2
3220- Habillement	-	1
3233- Article de voyage	4	
3240- Chaussures	-	1
3311- Ameublement	42	
3419- Papier hygiénique	1	
3420- Imprimeries	12	
3121- Peintures	1	
3523- Savons	1	
Parfum	1	
3560- Plastiques	2	
3699- Mat. de const. ciment	4	
3812- 13 et 19		
Travaux en métaux	8	1
3829- Réparation de machines (sauf élect)	2	
3831- Réparation de machines électriques	3	
3839- Fabrique d'accumulateur	-	1
3843- Garage	30	
952- Blanchisserie teinturerie	1	
	<hr/>	<hr/>
	120	13

Total : 133

2- PROBLEMES

Nous ne reprendrons pas en détail et en totalité les problèmes bien connus des petites industries tels qu'ils ont été étudiés dans divers pays par des experts et des organismes internationaux.

Notre propos est simplement d'en dégager quelques traits essentiels utiles pour situer les actions de promotion envisagées par le gouvernement togolais.

Ces traits, les plus caractéristiques sont :

- des activités peu rentables, d'où une multiplicité des problèmes et des difficultés pour les résoudre ;
- une grande faiblesse structurelle des industries : taille, équipement, manque d'organisation, faiblesse financière, atrophie commerciale, méconnaissance du marché etc... ;
- des hommes peu ou mal formés : niveau culturel assez bas, connaissance ou capacité médiocre en matière de gestion économique, financière, commerciale ;
- inertie lourde en face des nécessaires évolutions et adaptations qui découlent de l'environnement ;
- moyen de production insuffisants ou inadaptés.

D'autres obstacles au développement des petites industries togolaises tiennent à des facteurs psychologiques et géographiques.

D'abord psychologie : on ne peut nier une certaine prise de se contenter de peu et la crainte généralisée chez les entrepreneurs de confier leurs industries à des gens techniquement formés ou de mener des actions groupées.

Nous avons à faire à des petits entrepreneurs qui ont atteint un niveau par leurs propres moyens et empiriquement, mais qui manquent généralement d'efforts nécessaires pour une véritable mutation que constitue le franchissement du premier seuil qui sépare l'entreprise individuelle de la petite industrie où ils doivent passer plus de la moitié de leur temps à des fonctions de production rationnelle, commerciale et administrative qui ne sont pas leur métier.

Souvent ces petits entrepreneurs répugnent l'assistance des administrations pour cause de voir augmenter leurs impôts et taxes.

Il faut une action de persuasion et un encouragement à l'embauche capable de retourner une telle tendance.

.../...

Enfin, la géographie constitue aussi, et plus particulièrement dans les zones rurales qui se dépeuplent, un problème difficile de conversion et de réimplantation. Les entrepreneurs capables de donner un essor à leurs entreprises doivent souvent décider d'émigrer vers les centres urbains pour y trouver une clientèle sûre.

Dans ce cas, la valeur résiduelle du fonds abandonné n'offre que des garanties négligeables pour les crédits nécessaires à la nouvelle implantation. La situation de ces entrepreneurs se trouve aggravée du fait qu'ils ne peuvent obtenir du crédit.

Cette analyse des faits a conduit le gouvernement à prendre des mesures pour développer l'investissement local et promouvoir la petite industrie.

Bien que ces problèmes existent, il faut quand même noter certains éléments qui militent en faveur de la promotion des petites industries tels que :

- l'existence des entrepreneurs togolais
- l'appui du gouvernement
- les hommes pouvant valablement animer les institutions
- le désir des entrepreneurs de se former, d'avoir des aides (techniques et économiques)
- les statistiques du commerce extérieur du Togo.

ACTIONS ENGAGÉES PAR LE GOUVERNEMENT TOGOLAIS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE INDUSTRIE

1° - Création d'un Centre National de Promotion de la P. M. I.

L'idée de la création d'un Centre National de Promotion de la P.M.I. (1) vise à lever les obstacles qui freinent encore le développement industriel contraignant les objectifs escomptés par le Gouvernement.

Le Centre a pour mission :

- la promotion de la petite industrie
- la recherche systématique des mesures propres à favoriser le développement des petites industries, notamment la mise d'équipement sur une base de location-vente à la disposition des entrepreneurs qui en ont besoin
- la recherche systématique de l'utilisation la plus économique des facteurs de production
- l'essai et la démonstration des machines et de nouveaux processus technologiques
- la recherche de la coopération technique et financière en faveur des petites industries

.../...

- la recherche de ressources de financement pour les activités du centre
- la prestation de services divers aux entrepreneurs pour la bonne marche de leurs entreprises
- l'assistance technique et publicitaire aux entrepreneurs durant la période de lancement de leurs produits
- l'exécution de travaux spécifiques notamment les réparations et installations d'équipements industriels
- étude du marché et des dossiers de prêt
- la vulgarisation des techniques nouvelles
- l'information et la formation des entrepreneurs togolais en matière d'organisation et de gestion des entreprises
- la création et la gestion des domaines industriels.

L'accomplissement de ces tâches palliera aux lacunes qui opposent le développement de la petite industrie togolaise.

Le budget de fonctionnement du Centre pour cette première année s'élève à 12.000.000 de francs cfa.

Création d'un domaine industriel

Le manque de substance économique ne permet non plus de résoudre rationnellement les problèmes du développement industriel. On ne peut doter la petite industrie des fonctions commerciales et administratives qui lui serait nécessaire sans lui créer un cadre d'implantation approprié.

Les 48 hectares de terrain d'une valeur d'environ 95 millions mis à la disposition du Centre National de Promotion de la Petite Industrie par le Gouvernement dans la zone portuaire pour la création du domaine industriel donnera droit aux entrepreneurs des superficies viables au prix réduit pour l'expansion des activités, présente des intérêts appréciables à ceux-ci et à la Commune de Lomé.

La création de ce domaine industriel, permet des actions groupées et réserve aux industries engagées dans le programme de modernisation et l'expansion nécessitant une assistance technique et financière un statut privilégié leur assurant pendant la durée de l'effort d'investissement des moyens spécifiques de financement.

L'idée est de conditionner ces facilités financières et d'autres par l'action sur les structures : créations de services communs, groupements d'entrepreneurs etc...

Le domaine industriel permet :

- de créer des industries fonctionnelles,
- d'assister les entrepreneurs,

(1) Voir décret 59/146 du 12 Juin 1969 .../...

- de rationaliser les productions
- d'installer des services communs
- de faciliter l'approvisionnement et l'écoulement
- de réinstaller les entrepreneurs dont l'espace devient vétuste
- de fournir l'énergie appropriée aux équipements et au moindre coût
- d'organiser la publicité etc...

La commune peut ainsi :

- se décongestionner d'industries
- faciliter la réalisation de son plan d'urbanisme dans de bonnes conditions.

L'aménagement du domaine industriel a commencé ; l'implantation des premières industries se situe dans le deuxième semestre de l'année.

3.- Additif au Code des investissements : Loi N° 65/10 de la République Togolaise.

La Direction de l'Industrie vient de soumettre au Gouvernement un projet d'additif au Code des investissements en faveur des Petites et Moyennes Industries.

4.- Assistance technique actuelle

Un expert de l'ONUDI travaille déjà au Centre de Promotion en vue de déterminer les petites industries pouvant se développer ou être implantées au Togo. Une fois son travail de prospection terminé, d'autres experts seront sollicités pour des études et pour des institutions spécifiques sur chaque type d'industrie.

Pour résoudre certains problèmes techniques du jour dans quelques industries existantes, un ingénieur mécanique (togolais) apporte son concours aux entrepreneurs en difficultés.

Le Gouvernement Togolais va soumettre une requête au Fonds Spécial des Nations Unies pour le développement du domaine industriel de Lomé.

CONCLUSION

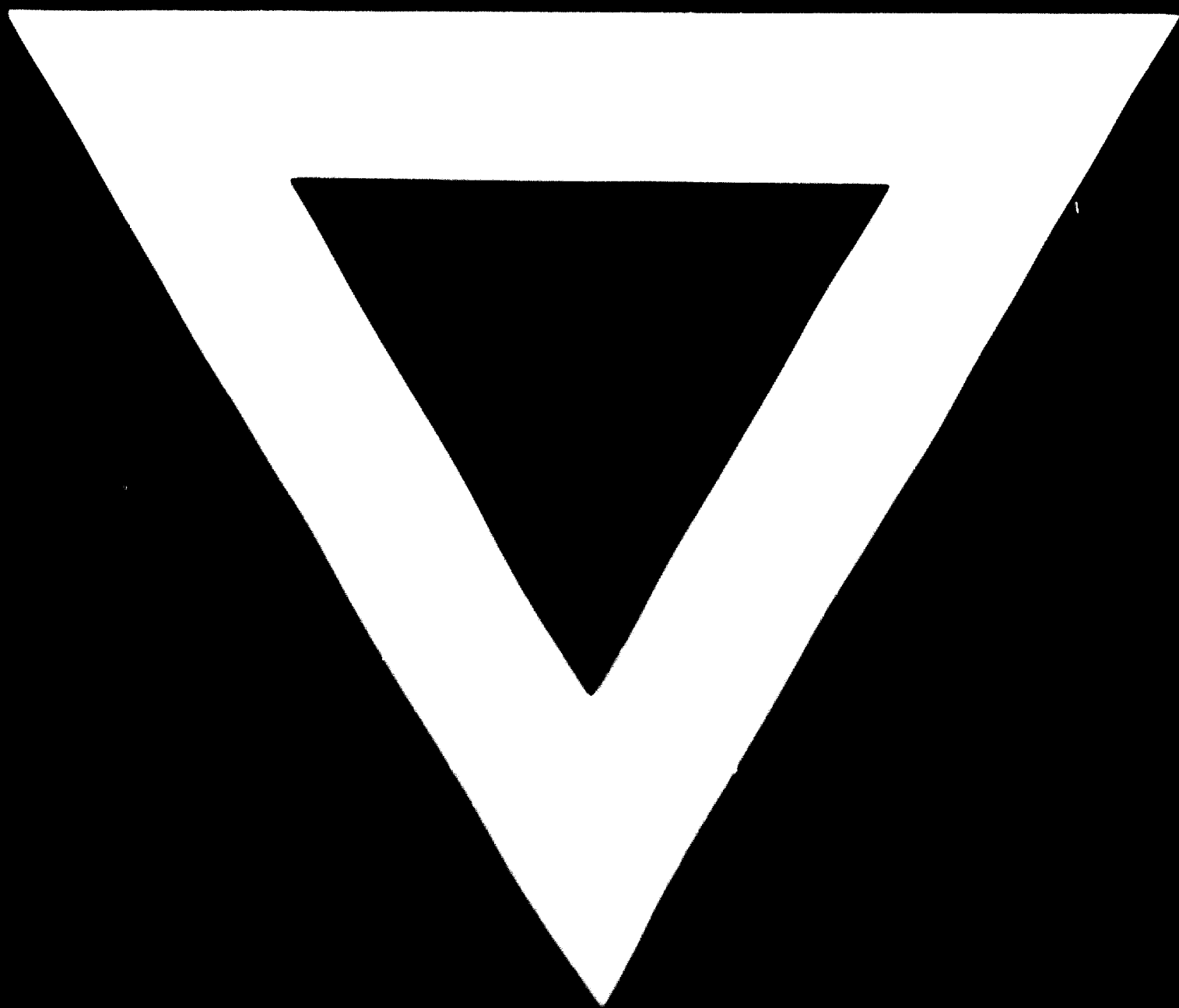
Les actions de promotion des petites et moyennes industries susceptibles d'amoindrir certains problèmes sociaux et économiques font appel à un ensemble de moyens adaptés à la situation réelle des industries et une coordination de ces moyens.

L'effort du Gouvernement togolais dans le domaine de promotion des P. M. I. bien qu'il en est qu'au début n'est pas du tout négligeable.

Une fois ^{qu'} les structures créées commenceront à fonctionner normalement, nous sommes persuadés d'arriver à des résultats positifs.

Cependant l'assistance technique de l'ONUDI et la CEA serait toujours nécessaire dans des domaines spécialisés./-





29. 6. 72